

## **Décisions de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs**

### **EXTRAITS DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 27 mai 2021**

#### Préavis N° 1-2021 – Comptes 2020

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 27 mai 2021,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 1-2021,
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide:

1. **d'approuver les comptes 2020 présentant un excédent de charges de CHF 5'669'315.79 à répartir entre les différentes communes ;**
2. **d'approuver les comptes 2019 présentant un excédent de charges de CHF 953'456.71 concernant les UAPE, à répartir entre les différentes communes.**

\*\*\*\*\*

#### Rapport de gestion 2020

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 27 mai 2021,
- vu le rapport du Comité de Direction
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

**Approuve le rapport de gestion 2020**

\*\*\*\*\*

Préavis N° 2-2021 – Bâtiment modulaire Lucens-demande de crédit complémentaire

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 27 mai 2021,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 2-2021,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide:

1. **d'octroyer au Comité de Direction un crédit complémentaire au préavis initial n° 02-2020 de CHF 55'000.00 pour la finalisation des travaux d'installation du pavillon modulaire accueillant la classe d'ACM à Lucens.**

\*\*\*\*\*

Préavis N° 3-2021 – Demande de crédits supplémentaires 2021

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 27 mai 2021,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 3-2021,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide:

1. **d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 16'000.00 au Comité de direction pour financer une augmentation de la dotation EPT de la bourse de l'AISMLE au budget 2021;**
2. **d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 75'000.00 au Comité de direction pour mettre à disposition 4 classes supplémentaires pour les établissements scolaires de Moudon-Lucens et environs dès la rentrée 2021 au budget 2021;**
3. **d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 4'500.00 au Comité de direction pour financer un transport scolaire pour le quartier En Chernet à Moudon au budget 2021.**

\*\*\*\*\*

Préavis N° 4-2021 – Demande de crédits supplémentaires 2021

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 27 mai 2021,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 4-2021,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide:

1. **de maintenir et financer au moins deux camps de skis, un au primaire et un au secondaire, pour chaque élève au cours de sa scolarité;**
2. **d'autoriser le Comité de direction à financier ces camps de ski par le budget de fonctionnement, compte n° 510.3653.00.**

\*\*\*\*\*

Préavis N° 5-2021 – Indemnités des autorités intercommunales

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 27 mai 2021,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 5-2021,
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide:

1. **d'adopter les indemnités des membres du Conseil intercommunal et de sa secrétaire telles qu'amendées par la commission :**
  - **Secrétaire du Conseil: aligner le tarif horaire sur celui des vacations du CODIR et supprimer la notion de maximum d'heures ;**
  - **Membre d'une commission : 2h par séance en s'alignant sur le tarif horaire des vacations du CODIR ;**
  - **Rapporteur de commission : 2h par rapport en s'alignant sur le tarif horaire des vacations du CODIR ;**
  - **Supprimer la dénomination « Président-rapporteur de commission »**
2. **d'adopter les indemnités des membres du Comité de direction telles qu'amendées par la commission :**
  - **Vacation : maintien du tarif à CHF 40.- .**

\*\*\*\*\*

Au nom du Conseil Intercommunal AISMLE

  
Roger Müller  
Président

  
Barbara Duperrex  
Secrétaire